PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Je, Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 673 est de 2,403;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 251;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement 673 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

En foi de quoi, je donne ce certificat ce *23e jour de décembre 2020*.

Directeur général et
secrétaire-trésorier